



## Les territoires ont la parole ! **Corse**

### Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2023

## 1 Participants et support de présentation

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

## 2 Questions / réponses

*NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.*

**Rappel contacts :** [dastri@dastri.fr](mailto:dastri@dastri.fr) / [operations@dastri.fr](mailto:operations@dastri.fr)

### 2.1 Boîtes violettes

- **Combien de boîtes violettes peut-on commander par mois ?**

Une pharmacie peut réaliser une commande par mois. Lors de sa commande, elle peut demander 1 ou 2 enveloppes de 8 boîtes violettes, soit 8 à 16 boîtes par mois.

### 2.2 Collecte

- **La fréquence de collecte des boîtes en pharmacie doit évoluer, car il y a un problème d'emprise au sol.**

En Corse Dastri collecte déjà à la demande. Nous avons pour projets de développer un système de boîtes réutilisables, que le patient pourrait venir vider en pharmacie par un système mécanique protégé. Cela permettrait non seulement de réduire l'emprise au sol en pharmacies, mais réduirait aussi l'impact carbone de la collecte et du traitement (les emballages représentent plus de 40% des déchets incinérés).

- **Certains pharmaciens sont parfois confrontés à un retour de boîtes de professionnels de santé en pharmacie. Que faire ?**

Nous rappelons que les professionnels de santé ont l'obligation d'avoir leur propre circuit de collecte, et doivent pouvoir l'attester grâce au contrat les liant à un opérateur habilité. Les pharmaciens peuvent légitimement refuser ces boîtes à couvercle rouge ou blanc.

*A noter : si ce phénomène devait être significatif, l'ARS pourrait envoyer un courrier aux professionnels de santé pour rappel de leurs obligations et demande de présentation du contrat signé avec un opérateur habilité*

- **Certaines personnes n’hésitent pas à déposer ces boîtes devant ma pharmacie en dehors des horaires d’ouverture. Que dois-je en faire ?**

Afin d’éviter tout accident d’exposition au sang pour les opérateurs de collecte et de tri, nous acceptons à titre exceptionnel de les prendre en charge.

- **DASTRI refuse de collecter gratuitement les DASRI PRO produits en pharmacie.**

Nous acceptons de collecter gratuitement les DASRI issus de la vaccination en pharmacie dans le cadre de la convention signé avec la FSPF qui s’adresse à tous les pharmaciens (syndiqués ou non). En contrepartie, les pharmaciens participent à titre symbolique (à hauteur de 50€ HT) pour être accompagné dans es démarches éco-responsables (une formation en ligne (MOOC) sera disponible en 2024 sur le site de France Université Numérique, en partenariat avec l’Institut National de la Consommation).

## 2.3 En pharmacie

- **Pourquoi les PSAD ne sont-ils pas également mobilisés pour soulager le pharmacien dans l’accompagnement des patients ?**

Depuis 2012, les pharmaciens ont l’obligation de distribuer les boîtes DASTRI aux patients. En 2020, la loi AGECE a ajouté à cette obligation celle de les collecter. En revanche, nous souhaitons mobiliser d’autres professionnels de santé (médecins, PSAD, infirmiers) dans le processus d’information et de sensibilisation au patient, afin que le geste de tri soit rappelé à chaque étape du parcours du patient.

- **Peut-on verser sa participation directement à DASTRI sans passer par la FSPF ?**

A la demande de l’éco-organisme, afin de lui éviter de collecter cette participation auprès de plusieurs milliers de pharmacies, la FSPF a financé le développement d’un module de paiement en ligne sur leur site. Vous pouvez vous inscrire à l’adresse ci-après :

<https://www.fspf.fr/dastri-une-solution-pour-tous/souscrire-en-ligne-etape-1/>

- **La convention pharmaceutique qui prévoit la mobilisation des pharmacies dans des démarches éco-responsables n’impose pas de faire appel à DASTRI.**

En effet, il n’existe aucune obligation de s’inscrire dans le partenariat DASTRI-FSPF pour les pharmacies. En revanche, la mise en place d’un circuit mutualisé avec celui des patients, contrairement à la mise en place d’un circuit séparé (autres boîtes, autres cartons, autres passages) présente un réel intérêt d’un point de vue environnemental. Sans omettre l’intérêt financier dans la mesure où cette collecte est gratuite.

## 3 PLAN D’ACTIONS 2022

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Envoi d’une demande d’inscription pour obtenir des cartes memos à distribuer aux patients	DASTRI	URPS	2024
Demander à Sanicorse de connaître date de passage une fois la demande d’enlèvement faite	DASTRI	Sanicorse	2024
Développer des formations pour les étudiants de première année de médecine (PASS)	DASTRI	Facultés de pharmacie	2024